

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 66**

présenté par
M. Door

ARTICLE 39

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer à la première occurrence du mot :

« les »

les mots :

« celle des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.